



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 10 novembre 2020 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Séverine ONILLON, Florence SOUEGES, Marie-Pascale BRIENTINI, Katia CHEVREY, Philippe FAGOT, Bastien FRANCESCHINI, Claude GALLIOT, Gêrôme GALLIOT, René GIRARD, Lydie KOLMAYER, Marie LATROY, Ludovic LEBAIL, Audrey MAJCICA, Serge MINORET, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Jocelyne POURTEAU, Henri VERNEREY

Absents excusés : Valérie FERREUX ayant donné pouvoir à Lydie KOLMAYER, Emmanuel MAÎTRE ayant donné pouvoir à Gilbert GAVIGNET

Absents : Emilie ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Julien MONTHIOUX

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du 13 octobre 2020.
2. Budget Commune - DM n°3 Parking Terrasses du Vallon
 3. Règlement de l'affouage
 4. Prix de l'affouage 2021
5. Vidéo-surveillance Salle de sports
 6. Rétrocession de terrain
7. Renouvellement des baux du Bar-Tabac-Restaurant et de la cellule médecin
 8. Location de la salle communale
9. Indemnisation des loyers Terrasses du Vallon (complément)
10. Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire
11. Désignation du conseiller municipal dans les commissions thématiques du GBM
 12. Mise à disposition d'un agent communal
13. Nomination de 5 conseillers municipaux pour la Commission de contrôles des listes électorales
 14. Informations DSC (Dotation de Solidarité Communautaire)
 15. Informations terrain synthétique
 16. Questions diverses

Avant de commencer, sur demande et initiative de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a observé une minute de silence en mémoire des dernières victimes du terrorisme qui a frappé le Pays récemment.

1. Approbation du compte-rendu du 13 octobre 2020 :

Le compte rendu du 13 octobre 2020 est voté à l'unanimité, cependant concernant le paragraphe sur le terrain de foot il est souligné que certains élus sont sceptiques quant à la faisabilité du projet.

2. Budget Commune – DM n°3 Parking Terrasses du Vallon(délibération)

La convention de maîtrise d'œuvre proposée par le cabinet BEJ dans le cadre de la création d'un parking rue du Vallon et d'une desserte des jardins communaux à la Croisée des Laves précisait un montant prévisionnel des travaux de 90 000€.

Or, ces dépenses n'avaient pas été prévues au BP 2020. Il convient alors de créer cette opération "Parking Croisée des Laves" (op 318) afin de permettre le paiement des factures dans l'attente du vote du BP 2021.

Il est nécessaire de prendre une DM pour approvisionner cette nouvelle opération :

DI c/21318 op 314 : - 45 000€

DI c/21318 op 315 : - 45 000€

DI c/2031 op 318 : + 90 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE la décision modificative n° 3 du budget Commune comme citée ci-dessus

3. Règlement de l'affouage

Le règlement est porté à connaissance des élus.

4. Prix de l'affouage 2021 (délibération)

Afin que le règlement soit respecté il est annoncé que 3 personnes en seront garants. Le règlement est consultable en mairie. Le prix est fixé à 7.50€ le stère estimé cette année. Ceci tient compte de la taxe foncière, des frais de garde et du partage. Il est à noter que le prix est identique depuis 2015.

Les inscriptions sont en baisse par rapport à l'année dernière.

Le volume du lot par affouagiste sera défini ultérieurement quand le bûcheron et la commission auront réalisé leur travail.

Vote à l'unanimité.

5. Vidéo surveillance Salle de sports(délibération)

Mme Marie PONCET ne participe pas au vote pour des raisons de conflit d'intérêts.

Afin de protéger la salle de sport, il est envisagé de faire appel à l'entreprise Jet1œil pour sécuriser les lieux.

L'entreprise a présenté un devis.

Choix 1 : L'acquisition des caméras pour un montant de 5261€ HT plus la maintenance actuelle à hauteur de 526.1€ HT (coût total sur 5 ans de $5\,261 + (5 \times 526.1) = 7\,891.5$ € HT)

Choix 2 : La location sur 60 mois (5 ans) maintenance comprise pour un montant de 131.52€ HT (7 891.20€ sur 5ans).

Sur proposition de la commission bâtiment, le CM vote à l'unanimité pour le choix 2.

La technologie évoluant rapidement, cela permettra au bout de 5ans d'avoir un matériel plus moderne en remplacement.

Pour rappel la totalité des caméras de la commune est en location.

Monsieur le maire demande également l'étude de faisabilité pour l'installation de caméras à toutes les entrées du village.

6. Rétrocession de terrain (délibération)

Lors d'une demande de permis de construire il a été découvert après consultation du cadastre qu'une parcelle communale (70ca) se trouve dans le jardin d'un particulier. Un géomètre s'est déplacé pour recadrer ladite parcelle et lui attribuer un numéro.

Le CM est invité à voter la cession de ce terrain pour 1€ symbolique et demande à ce que les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

Vote à l'unanimité.

7. Renouvellement des baux du Bar-Tabac-Restaurant et de la cellule médecin (délibération)

- M. Luc GERARDIN, gérant du LEF, nous informe qu'il cesse son activité le 28 novembre 2020. Le repreneur du fonds de commerce est M. Pierre GIRARD.

M. GERARDIN disposait d'un bail commercial de 9ans (01/06/2015 jusqu'au 31/05/2024), le bail est transféré de droit au repreneur.

Le montant initial du loyer HT est de 1252.21 euros, auquel suivant la délibération du 04/09/2019, une somme de 106,31 euros s'ajouterait au loyer actuel (à partir de mai 2020 pendant 84 mois). Ce montant correspond à l'installation de la climatisation réalisée en 2020, à la demande M. GERARDIN. Cependant, au vu de la situation sanitaire l'appel de ce supplément de loyer n'a pas eu lieu. Le Maire propose de reporter l'appel de ce supplément au mois de mai 2021.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

- Le Docteur Daniel SCHIRLIN, locataire de notre cellule médicale, a décidé de cesser son activité à la fin décembre 2020.

Le repreneur et futur locataire est le Docteur Vincent RIBERE.

Le Docteur SCHIRLIN dispose d'un bail professionnel de 6ans (01/03/2015 au 28/02/2021).

Le bail est transféré de droit au nouveau repreneur.

Le montant du loyer est de 693.09 euros HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Un bilan énergétique de toutes les cellules commerciales va être effectué prochainement.

En parallèle, Monsieur le Maire a exprimé sa volonté d'entreprendre une étude de faisabilité sur la création d'une maison médicale regroupant une résidence autonome, des médecins, des infirmier (e) s...

8. Location de la salle communale (délibération)

Le contrôle de légalité demande au Maire de revoir la délibération qui précise la mise à disposition à titre gracieux de la salle communale 1 fois par an au maximum pour les élus et le personnel.

Le Maire est autorisé à mettre à disposition à titre gracieux la salle communale uniquement aux associations, aux familles lors d'un enterrement et aux candidats dans le cadre d'une campagne électorale.

Il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération de la séance du 8 septembre 2020.

9. Indemnisation des loyers Terrasses du Vallon (délibération)

Au dernier conseil municipal, les élus ont délibéré pour une exonération à hauteur de 50% les loyers de 9 locataires.

Le locataire du logement n°11 connaît depuis le mois d'août des aléas répétitifs (fuite d'eau, défauts techniques sur chaudière le privant d'eau chaude...). Il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer à 100% un mois de loyer pour le logement 11.

Vote à l'unanimité.

Il a été découvert que l'entreprise en charge des installations de plomberie a omis de mettre des réducteurs de pression d'eau dans chaque logement. Cela a eu pour conséquence le vieillissement prématuré de certaines chaudières. Les réparations nécessaires seront effectuées prochainement. Le Maire propose de renvoyer l'exonération du logement 11 à l'entreprise qui n'a pas respecté le cahier des charges.

10. Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire

A titre informatif Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'élection de Mme VIGNOT comme Présidente du Grand Besançon Métropole, les maires sont invités à se prononcer s'ils s'opposent ou non au transfert des pouvoirs de police spéciale des maires. Un arrêté va être pris pour ne pas transférer les pouvoirs de police à la présidente de l'agglomération. Ceci ne nécessite pas de vote du CM.

11. Désignation du conseiller municipal dans les commissions thématiques du GBM (délibération)

Marie Poncet a été désignée conseillère municipale dans la commission thématique n°2 du GBM.

Commission 1- Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Valérie BRIOT – Serre-les Sapins (1)

François PONS – Franois (1)

Commission 2 - Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Stéphane BONNOTTE – Pirey (1)

Marie PONCET – Chemaudin et Vaux (1)

Commission 3 - Cohésion et solidarités, habitat, logement et contrat de ville

Florence FARUCH - Serre-les Sapins (2)

Françoise GILLET – Franois (2)

Commission 4 - Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Agnès GUEZET – Pouilley-Les-Vignes (1)

Laurence GAUTHIER – Audeux (1)

Commission 5 - Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Daniel VARCHON – Pelousey (1)

Noëlle SARRAZIN – Audeux (2)

Commission 6 - Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Adam Bailly – Champvans les Moulins (1)

Soizick Guert – Pirey (2)

12. Mise à disposition d'un agent communal (délibération)

En vue du départ par voie de mutation de Mme Blandine CANET (Adjoint administratif principal 1^{ère} classe) le 31 janvier 2021, la commune de CHEMAUDIN ET VAUX met à disposition de la

commune d'accueil son agent du 1^{er} décembre 2020 au 31 janvier 2021 à hauteur de 16h hebdomadaire. La collectivité d'accueil remboursera à la commune de CHEMAUDIN ET VAUX le montant de la rémunération et des charges sociales de Mme CANET à hauteur de ces 16h.

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec la communauté de communes BRESSE NORD INTERCOM une convention de mise à disposition pour Mme Blandine CANET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec BRESSE NORD INTERCOM.

Il a été décidé de recruter 1 personne pour son remplacement. Poste axé principalement sur la comptabilité, le budget et la gestion du personnel.

13. Nomination de 5 conseillers municipaux pour la Commission de contrôles des listes électorales (délibération)

Suite au renouvellement général des conseils municipaux les 15 mars et 28 juin 2020, il est nécessaire de procéder au renouvellement, pour 3ans, des commissions communales de conformément à l'article R.7 du code électoral.

Cette commission doit être composée dans les communes de 1000 habitants et plus, lorsque 2 listes de candidats sont représentées au sein du conseil municipal depuis le dernier renouvellement, de 5 conseillers municipaux :

- 3 conseillers municipaux volontaires appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.
- 2 conseillers municipaux volontaires appartenant à la 2^{ème} liste ayant obtenu le nombre inférieur de sièges.

Sont nommés :

Ludovic LEBAIL
Gérôme GALLIOT
Bastien FRANCESCHINI
Marie PONCET
René GIRARD

14. Informations DSC (Dotation Solidaire Communautaire)

Le Maire expose au CM la nouvelle adaptation de la D.S.C suite à la loi de finances de 2020. Elle oblige les EPCI qui ont signé un contrat de ville, c'est le cas pour le GBM, à une obligation de mise en œuvre de critères obligatoires avec une part obligatoire de ces critères dans le calcul de la DSC. Le grand Besançon doit se mettre en conformité avec les obligations de la loi de finances. Dans la part DSC actuelle on retrouve plusieurs volets.

- *Volet solidarité fiscale et sociale pour un montant de 2 276 000€. Il comprend 3 enveloppes :
 - Logements sociaux 156 000€
 - Population 705 000€

-Potentiel fiscal et effort fiscal 1 412 000€

*Volet solidarité économique 1 648 000€

C'est ce volet qui intéresse particulièrement la commune de Chemaudin et Vaux. Il intéresse les communes au dynamisme économique à raison de 0.60€/m² pour les parcelles nouvellement affectées à l'activité économique.

Exemple : Un PC (permis de construire) arrêté sur la zone de l'échange sur une surface de 1ha (10 000m²) entraîne une dotation annuelle de 6 000€

*Volet gens du voyage 700 000€

Ce volet vise à attribuer une dotation aux communes au prorata de surface dédiées à l'accueil des gens du voyage. 1.2/m² pour les AAGV (aire d'accueil des gens du voyage).

*Volet CNIE 950 000€

Volet pour compenser le surcoût aux communes qui assurent la saisie des cartes nationales d'identité électroniques.

Au total la DSC reversée par le GBM aux communes s'élève à 409 093€.

Ce dispositif actuel ne tient pas compte du critère revenu exigé par la nouvelle loi de finances. Elle précise que le critère richesse fiscale et sociale doit représenter au moins 35% du montant total de la DSC. Actuellement il ne représente que 34.52%. Le GBM propose qu'une enveloppe « revenus » soit ajoutée pour un montant de 100.000€ au volet solidarité sociale et fiscale. Les autres critères resteraient inchangés. Cette somme serait absorbable par le budget GBM.

Ainsi, cette proposition permettrait de se conformer aux obligations imposées par la loi.

-Une part de DSC de plus de 35% assise sur les critères obligatoires richesses et revenus.

-Une part de 52.98% après prise en compte du critère de population supérieur au volet économique.

Enveloppes	système actuel	
richesse + complémentaire	1 412 271	34,52%
population	708 193	17,31%
logements	156 308	3,82%
économie	1 648 854	40,30%
cnie	94 951	2,32%
gens du voyage	70 516	1,72%
	4 091 093	

Nouvelle proposition

Enveloppes		Part dans la DSC en € et %			
critères obligatoires	<i>dont richesse + complément</i>	1 412 271 €	33,70%	36,08%	52,98%
	<i>dont revenus</i>	100 000 €	2,39%		
	<i>dont population</i>	708 193 €	16,90%		
logements		156 308 €	3,73%		
économie		1 648 854 €	39,34%		
cnie		94 951 €	2,27%		
gens du voyage		70 516 €	1,68%		
		4 191 093 €			

n

Cette hypothèse présentée au bureau du GBM entraîne un gel de la DSC volet économique au niveau de 2020.

Le maire nous fait part de son inquiétude et s'étonne de la mesure brutale qui privera notre commune d'un retour potentiel attendu sur la dernière phase de la zone de l'échange (manque à gagner de 70 à 80.000€ par an).

Le maire a fait savoir au bureau que le respect du critère de 35% obligatoire ne ferait pas obstacle à un lissage de la part volet économique sur 2 ans. Mais il s'agit là, d'une décision politique et les communes concernées disposant d'une zone d'activité au cours de développement sont vraiment minoritaires.

Affaire à suivre.

15. Informations terrain synthétique

Plusieurs sources de financement sont à l'étude. En concertation avec les communes de Franois, Serre-les-Sapins, Pirey et Ecole Valentin.

Un débat est engagé quant à l'intérêt et la faisabilité du projet.

16. Questions diverses

- Pas de cérémonie du 11 novembre à cause de la situation sanitaire. Un dépôt de gerbe est prévu entre Monsieur le Maire et le représentant des anciens combattants
- L'enrobé de la rue de la mare se fait attendre. Projet prévu pour novembre 2020, le marché a été attribué à l'entreprise COLAS en CAO du GBM. Cependant, le GBM n'a pas encore ouvert de crédit pour cette opération.
- Plusieurs habitants de la route de Besançon (D11) se plaignent de la vitesse excessive de certaines voitures qui, avec récurrence, confondent circuit automobile et voie publique. Il est souhaité des renforts de gendarmerie pour le contrôle des vitesses.
- Le nom de la future salle de sport est soumis au CM. Il est décidé à l'unanimité : salle de sport Trincano.
Didier Grégoire Trincano (1719-1792) était ingénieur militaire et mathématicien sous Louis XV et natif de Vaux-les-Prés.

La séance est levée à 23h45.

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2020-082 : Budget Commune- DM n°3

Délibération 2020-083 : Prix de l'affouage 2021

Délibération 2020-084 : Vidéo-surveillance Salle de sports

Délibération 2020-085 : Rétrocession de terrain

Délibération 2020-086 : Renouvellement des baux du Bar-tabac-Restaurant et de la cellule médecin

Délibération 2020-087 : Location de la salle communale

Délibération 2020-088 : Indemnisation des loyers Terrasses du Vallon

Délibération 2020-089 : Désignation du conseiller municipal dans les commissions thématiques du GBM

Délibération 2020-090 : Mise à disposition d'un agent communal

Délibération 2020-091 : Nomination de 5 conseillers municipaux pour la Commission de contrôle des listes électorales